



Plans des pistes non contractuels

Carte mains libres pour skier sans contrainte !

Grâce à elle, le forfait reste dans votre poche, plus besoin de le sortir à chaque remontée mécanique !



Conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits

1 - Les forfaits saison EVASION Mont-Blanc sont vendus à tarif préférentiel jusqu'au 15 novembre 2010 et à partir du 5 janvier 2011. Les tarifs préférentiels des forfaits saison sont valables pour toute personne se présentant aux caisses des remontées mécaniques (voir page 1) ou commandant par internet sur les sites mentionnés page 3. Ils sont applicables également à toute personne retournant le bon de commande ci-joint avant le 15 novembre 2010 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Tous les tarifs sont libellés en Euros.

2- Adressez-nous le présent bon de commande accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal à l'une des adresses mentionnées page 3 (avant la date limite). Vous recevrez vos forfaits par la poste.

3 - Les forfaits saison achetés dans les conditions ci-dessus ne sont pas remboursables sauf cas de force majeure (le manque de neige ne constituant pas un cas de force majeure).

4- FORFAITS EVASION : "Saison" et "Liberté 7 jours nominatif" sont strictement personnels, ils sont incessibles et intransmissibles. Ils ne sont valables que muni d'une photo d'identité récente. Ils doivent être présentés à tout contrôle et l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité. Ils donnent

droit, pendant la durée de leur validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre. L'usager doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée. L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre de transport non conforme ou falsifié, constaté par un agent de l'exploitant est passible d'une indemnité forfaitaire dont le montant, affiché, est fixé conformément à la législation en vigueur.

5 - Perte, vol, oubli ou détérioration Les forfaits retrouvés sont recueillis à la caisse où ils ont été émis (Combloux : 04 50 58 65 41 - Les Contamines : 04 50 47 02 05 - La Giettaz : 04 79 32 92 67 - Megève : 04 50 21 01 51, 04 50 21 22 07 - Saint-Gervais : 04 50 93 11 87 - Saint-Nicolas de Vérocce : 04 50 93 20 14 - juillet : 04 50 21 01 50). Les forfaits "Saison" non retrouvés, volés, oubliés ou détériorés ne seront pas remboursés mais pourront être remplacés dans la station émettrice de votre forfait moyennant la présentation du duplicata délivré et une participation aux frais de dossier et de blocage de 30 € et l'achat d'un nouveau support (3 €).

6 - Ouverture partielle du domaine L'ouverture éventuelle partielle du domaine skiable pour raisons climatiques, de sécurité ou techniques, n'ouvre droit à aucun dédommagement.

7 - Limite de validité Les titres de transport vendus au cours de l'hiver 2010/2011 ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'hiver 2010/2011 (sauf paiement du supplément été 2011).

8 - Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

9 - Tout usage illicite de forfaits nominatifs est susceptible d'entraîner un dépôt de plainte ou au minimum une transaction égale au plus à 5 journées au plein tarif.

10 - Carte mains-libres : - Pour des raisons techniques, la société se réserve le droit de mettre fin à l'usage des cartes mains-libres et de ce fait de mettre fin au remboursement des cautions des cartes mains-libres en informant les clients par affichage aux caisses des modalités et préavis.



www.evasionmontblanc.com
Crédit photo : Angèle Tourisme / Blomassay
Plans : Nord
Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique



www.evasionmontblanc.com

HIVER 2011

